



INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES

Présentation de la méthodologie des indicateurs par Fabienne Rosenwald - mars 2017

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Diapo 1

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées servent à rendre compte de la façon dont les établissements accompagnent les élèves qu'ils accueillent jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Il ne s'agit pas d'un palmarès ou d'un classement des lycées mais d'une batterie d'indicateurs construits pour cerner la réalité complexe et relative de l'action des lycées.

Aussi ces indicateurs donnent des points de vue complémentaires sur les résultats des lycées en proposant une appréciation relative de l'apport de ces établissements.

Diapo 2

L'action des établissements est mesurée avec une batterie d'indicateurs de deux grands types : Des taux de réussite et des taux d'accès. Ce sont des indicateurs complémentaires qui fournissent une vision plus juste et plus complète de l'action du lycée, que ne le ferait un seul indicateur.

Diapo 3

Le premier indicateur utilisé est le taux de réussite au baccalauréat. C'est l'indicateur traditionnel, le plus connu et le plus facile à établir.

Diapo 4

Le taux de réussite au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves du lycée qui se sont présentés à l'examen.

Cette diapositive représente tous les élèves du lycée qui se sont présentés à l'examen du baccalauréat. Ils sont verts lorsqu'ils ont réussi l'examen et rouges lorsqu'ils ont échoué.

Le taux de réussite rapporte les admis, les élèves verts, aux présents ie les verts+les rouges. Ici on rapporte donc les 45 élèves verts admis aux 50 élèves présents à l'examen, ce qui donne un taux de réussite de l'établissement de $45 / 50 = 90\%$.

Cet indicateur mesure seulement la réussite à l'examen final mais ne fournit aucune information sur ce qui s'est passé avant l'accès en terminale.

Diapo 5

Le deuxième indicateur répond à cette problématique. Il s'agit du taux d'accès. Il permet de rendre compte de ce qui s'est passé depuis l'entrée de l'élève dans l'établissement.

Diapo 6

Le taux d'accès au baccalauréat dans un établissement évalue pour un élève la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, et ce, quel que soit le nombre d'années nécessaires. Le taux d'accès au baccalauréat est ainsi la probabilité, pour un élève, d'accéder successivement de seconde en première, de première en terminale et de terminale au baccalauréat dans l'établissement.

La partie de phrase « quel que soit le nombre d'années nécessaires » est très importante : le redoublement d'un élève dans l'établissement n'est pas vu comme un échec puisque l'élève peut réussir l'année suivante et accéder au baccalauréat dans l'établissement puisqu'il ne l'a pas quitté. Un lycée qui arrive à redonner envie à ses élèves de revenir malgré un premier échec ne doit pas voir son taux d'accès baisser puisque l'élève peut encore accéder au baccalauréat dans cet établissement.

Diapo 7

Cette diapositive illustre le calcul du taux d'accès de seconde au baccalauréat, pour un lycée professionnel.

Le taux constaté d'accès de seconde au baccalauréat est le produit de ces trois taux intermédiaires (2nde-1ère, 1ère-Terminale, Terminale-Bac) calculés pour cet établissement. Chacun des taux se calcule de la même façon.

Pour un établissement donné, on rapporte les élèves passés à la classe supérieure aux élèves présents l'année précédente dans la classe inférieure, en soustrayant de ces élèves présents les élèves qui redoublent dans l'établissement.

On enlève dans le dénominateur les redoublants qui redoublent dans l'établissement puisque ces élèves peuvent encore accéder au baccalauréat dans l'établissement. L'établissement a réussi à leur donner envie de retenter et de ne pas se décourager. En soustrayant les redoublants de l'établissement, on suppose que les élèves ayant redoublé cette année dans l'établissement auront, l'année suivante, la même probabilité d'accéder au niveau supérieur. Ces redoublants qui retentent ne doivent pas faire baisser le taux d'accès de l'établissement puisqu'il ne s'agit pas d'un échec définitif.

En revanche, les élèves qui sortent de l'établissement ne sont pas enlevés dans le calcul du taux d'accès et réduisent ainsi le taux d'accès de l'établissement puisqu'ils n'accéderont jamais au baccalauréat dans cet établissement.

Si les élèves qui redoublent dans l'établissement échouent et sortent l'an d'après, à ce moment-là ils feront baisser le taux d'accès. Mais tant qu'ils restent et restent, ils sont comptés à l'actif du lycée.

De façon pratique la diapositive illustre deux profils différents d'établissements. Il s'agit de deux lycées professionnels A et B.

On calcule successivement le taux d'accès 2nde-1ère, puis 1ère-Terminale puis Terminale-Bac.

En haut de la diapositive on calcule le taux d'accès de seconde en première pour les lycées A et B.

Les élèves sont verts lorsqu'ils ont réussi à passer en première, orange lorsqu'ils ont redoublé en seconde mais qu'ils restent dans l'établissement et violets lorsqu'ils sortent de l'établissement.

Le taux d'accès de seconde en première rapporte les élèves passés en première, ie les élèves verts, aux élèves qui étaient en seconde auxquels on enlève les redoublants dans l'établissement, ie l'ensemble des élèves de seconde moins les élèves oranges.

Dans l'établissement A, sur 50 élèves en seconde, 42, représentés en vert, sont passés en première dans l'établissement et 8, représentés en violet, sont sortis. Dans cet établissement aucun élève ne redouble mais 8 sortent. Le taux d'accès de seconde en première est donc de $42/50 = 84\%$.

Dans l'établissement B, sur 50 élèves en seconde, 41, représentés en vert, sont passés en première dans l'établissement, 5, représentés en orange ont redoublé mais sont restés dans l'établissement, et 4, représentés en violet, sont sortis. Le taux d'accès de seconde en première est donc de $41/(50 - \text{les 5 revenus redoubler dans l'établissement}) = 91\%$.

L'établissement B a un meilleur taux d'accès que l'établissement A car il retient mieux ses élèves. Les élèves oranges peuvent encore accéder en première dans l'établissement B.

On calcule de façon similaire le taux d'accès de première à terminale.

En bas de la diapositive, on détaille le calcul du taux d'accès dans l'établissement de terminale au baccalauréat. Le taux d'accès de la terminale au baccalauréat tient compte à la fois de la réussite à l'examen final du baccalauréat mais permet aussi d'apprécier si un lycée garde ou non en son sein les élèves qui échouent au baccalauréat à l'issue de leur terminale.

Dans l'établissement A, sur 50 élèves en terminale, 38, représentés en vert, ont eu leur baccalauréat et 12, représentés en violet, n'ont pas eu leur baccalauréat et ne sont pas revenus dans l'établissement pour le retenter. Le taux d'accès de terminale au baccalauréat est donc de $38/50 = 76\%$.

Dans l'établissement B, sur 60 élèves en terminale, 52, représentés en vert, ont eu leur baccalauréat, 4, représentés en orange ont échoué au baccalauréat mais sont revenus le retenter dans l'établissement et 4, représentés en violet, n'ont pas eu leur baccalauréat et ne sont pas revenus dans l'établissement pour retenter. Le taux d'accès de terminale au baccalauréat est donc de $52/(60 - \text{les 4 ayant échoué au baccalauréat mais revenus dans l'établissement le retenter}) = 93\%$.

L'établissement B a un meilleur taux d'accès de la terminale au baccalauréat que l'établissement A car il a, à la fois un meilleur taux de réussite à l'examen mais aussi car il réussit à faire revenir une partie de ses élèves qui ont échoué au baccalauréat pour le retenter.

Au total, le taux constaté d'accès de seconde au baccalauréat est le produit de ces trois taux intermédiaires (2nde-1ère, 1ère-Terminale, Terminale-Bac) calculés pour chaque établissement, soit 58% pour le lycée A et 80% pour le lycée B.

Diapo 8

Cette diapositive illustre le calcul du taux d'accès pour un lycée général et technologique.

Un lycée général et technologique qui propose toutes les séries du baccalauréat a plus d'atouts pour garder ses élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat qu'un lycée que de nombreux élèves quittent en cours de cycle parce qu'ils n'y trouvent pas la série souhaitée.

Aussi le taux de seconde en première peut ne pas mesurer ce que l'on veut sauf si on compare notre établissement à d'autres qui lui ressemblent en terme d'offre.

Ces éléments expliquent pourquoi on calcule plutôt pour un lycée général et technologique, comme le décrit cette diapositive, le taux d'accès de la première au baccalauréat. La méthode de calcul est la même que dans la diapositive précédente.

Diapo 9

Une fois ces indicateurs calculés, ce que l'on cherche à mesurer c'est ce que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis. Qu'est-ce que le lycée a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus?

Il faut s'efforcer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée pour ne conserver que ce qui est dû à son action propre. C'est ce que l'on appelle une approche en valeur ajoutée. La valeur ajoutée est ce qu'a apporté l'établissement à ses élèves par rapport à leur niveau initial.

Or la réussite des élèves dépend de nombreux facteurs qui sont extérieurs à l'action du lycée. Les diapositives suivantes vont illustrer cette problématique.

Diapo 10

Les indicateurs de réussite et d'accès dépendent fortement des caractéristiques individuelles des élèves accueillis. Ainsi, les taux de réussite au baccalauréat sont très différents selon l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée des élèves.

Nous allons illustrer ces constats dans les diapositives suivantes.

Diapo 11

Cette diapositive illustre les écarts entre taux de réussite au baccalauréat professionnel selon différents profils d'élèves.

On constate que 12 points séparent le taux de réussite des élèves au baccalauréat professionnel entrés à l'heure en seconde de ceux entrés en retard puisque le taux de réussite au baccalauréat professionnel des élèves entrés à l'heure en seconde est en moyenne de 86% et celui des élèves entrés en retard est en moyenne de 74%.

On constate que 11 points séparent le taux de réussite au baccalauréat professionnel des élèves issus de milieux sociaux très favorisés de ceux issus de milieux sociaux très défavorisés puisque le taux de réussite au baccalauréat professionnel des élèves issus de milieux sociaux très favorisés est en moyenne de 87% et celui des élèves issus de milieux sociaux très défavorisés est en moyenne de 76%.

On constate que 7 points séparent le taux de réussite au baccalauréat professionnel des filles des garçons puisque le taux de réussite au baccalauréat professionnel des filles est en moyenne de 84% et celui des garçons est en moyenne de 77%.

Enfin, on constate que 29 points séparent le taux de réussite au baccalauréat professionnel des élèves qui ont eu une moyenne supérieure à 9 au diplôme national du brevet de ceux qui ont eu une moyenne inférieure à 6 puisque le taux de réussite au baccalauréat professionnel des élèves qui ont eu une moyenne supérieure à 9 au diplôme national du brevet est en moyenne de 91% et celui des élèves qui ont eu une moyenne inférieure à 6 au diplôme national du brevet est en moyenne de 62%.

Diapo 12

Cette diapositive illustre les écarts de taux de réussite au baccalauréat général et technologique selon différents profils d'élèves.

On constate que 12 points séparent le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des élèves entrés à l'heure en seconde de ceux entrés en retard puisque le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des élèves

entrés à l'heure en seconde est en moyenne de 93% et celui des élèves entrés en retard est en moyenne de 81%.

On constate que 9 points séparent le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des élèves issus de milieux sociaux très favorisés de ceux issus de milieux sociaux très défavorisés puisque le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des élèves issus de milieux sociaux très favorisés est en moyenne de 96% et celui des élèves issus de milieux sociaux très défavorisés est en moyenne de 87%.

On constate que 2 points séparent le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des filles des garçons puisque le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des filles est en moyenne de 93% et celui des garçons est en moyenne de 91%.

Enfin, on constate que 16 points séparent le taux de réussite des élèves qui ont eu une moyenne supérieure à 13 au diplôme national du brevet de ceux qui ont eu une moyenne inférieure à 10 puisque le taux de réussite au baccalauréat général et technologique des élèves qui ont eu une moyenne supérieure à 13 au diplôme national du brevet est en moyenne de 99% et celui des élèves qui ont eu une moyenne inférieure à 10 au diplôme national du brevet est en moyenne de 83%.

Diapo 13

Les indicateurs de réussite et d'accès d'un établissement dépendent également de la composition sociologique globale du lycée.

Ainsi, les taux de réussite au baccalauréat, pour un élève donné, sont très différents selon la composition sociale et scolaire de l'établissement.

Nous allons illustrer ces constats.

Diapo 14

Cette diapositive décrit le taux de réussite au baccalauréat professionnel d'un élève issu de milieu social défavorisé selon la proportion dans le lycée d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés.

On constate que 9 points séparent le taux de réussite au baccalauréat professionnel d'un élève issu de milieu social défavorisé lorsque la proportion dans le lycée d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés est supérieure à 15% du taux de réussite au baccalauréat professionnel d'un élève issu de milieu social défavorisé lorsque la proportion dans le lycée d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés est inférieure à 5% puisque le taux de réussite au baccalauréat professionnel d'un élève issu de milieu social défavorisé est de 85,9% lorsque la proportion dans le lycée d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés est supérieure à 15% et que le taux de réussite au baccalauréat professionnel d'un élève issu de milieu social

défavorisé est de 76,5% lorsque la proportion dans le lycée d'élèves issus de milieux sociaux très favorisés est inférieure à 5%.

Diapo 15

Cette diapositive décrit le taux de réussite d'un élève issu de milieu social défavorisé au baccalauréat général et technologique selon la note moyenne obtenue au diplôme national du brevet par les élèves du lycée

On constate que 13 points séparent le taux de réussite au baccalauréat général et technologique d'un élève issu de milieu social défavorisé lorsque la note moyenne au diplôme national du brevet des élèves du lycée est supérieure à 13 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique d'un élève issu de milieu social défavorisé lorsque la note moyenne au diplôme national du brevet des élèves du lycée est inférieure à 10 puisque le taux de réussite au baccalauréat général et technologique d'un élève issu de milieu social défavorisé est de 96,6% lorsque la note moyenne au diplôme national du brevet des élèves du lycée est supérieure à 13 et que le taux de réussite au baccalauréat général et technologique d'un élève issu de milieu social défavorisé est de 83,3% lorsque la note moyenne au diplôme national du brevet des élèves du lycée est inférieure à 10.

Diapo 16

Les indicateurs de réussite et d'accès dépendent également de l'offre du lycée.

Diapo 17

Les taux de réussite sont très différents selon la série présentée au baccalauréat général et technologique.

Diapo 18

Les taux de réussite sont très différents selon la spécialité présentée au baccalauréat professionnel.

Diapo 19

Le taux d'accès attendu dépend également de la structure pédagogique des lycées. Un lycée avec une offre de formations large a en moyenne un taux d'accès plus élevé.

Diapo 20

On constate ainsi dans la diapositive qu'un lycée qui offre à la fois les séries S, ES, L, STMG et d'autres séries technologiques a un taux moyen d'accès de seconde au

baccalauréat de 77,7% alors qu'un lycée qui n'offre que les séries S, ES, L a un taux moyen d'accès de seconde au baccalauréat de 71,3% soit près de 6 points d'écart.

Diapo 21

Tous ces facteurs externes à l'action de l'établissement ont une influence sur les taux de réussite et les taux d'accès des établissements.

Pour juger de la plus-value d'un lycée, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle d'élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables, en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au lycée mais aussi en tenant compte de l'offre de l'établissement.

On calcule ainsi pour chaque établissement, des taux de réussite et d'accès attendus, attendus au vu des profils d'élèves accueillis.

Diapo 22

Le taux attendu est le taux « moyen » d'un établissement avec les mêmes élèves ie à caractéristiques individuelles des élèves identiques et à structure d'établissement identique.

C'est en tenant compte des caractéristiques de chaque élève (âge, origine sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée en seconde) et des caractéristiques de l'établissement (% d'élèves en retard scolaire, indice de position sociale moyen, niveau scolaire moyen à l'entrée en seconde, % de filles) dans lequel il étudie qu'est calculé, pour chaque lycéen, une probabilité de réussite ou d'accès au baccalauréat. Le taux attendu de réussite ou d'accès au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit.

Le taux de réussite attendu pour l'établissement est la moyenne des taux de réussite attendus par série, pondérés par l'effectif d'élèves présents au baccalauréat.

De la même façon, la moyenne des probabilités d'accès au niveau supérieur de tous les élèves d'un niveau, donne le taux attendu d'accès au niveau supérieur

Afin de prendre en compte la structure pédagogique des lycées et différencier ceux qui disposent d'une large palette de formations des autres, le calcul du taux d'accès attendu est établi en tenant compte de l'appartenance des lycées à l'une des catégories présentées précédemment dans la diapositive 20, permettant de mieux prendre en compte les différences de taux d'accès selon l'offre de formation.

Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite ou d'accès de chaque lycée si ses élèves étaient scolarisés dans un établissement ne contribuant ni plus, ni moins, à la réussite scolaire de ses élèves que la moyenne des établissements considérés.

Ce sont des taux auxquels on pourrait statistiquement s'attendre compte tenu du profil des élèves accueillis dans l'établissement.

Diapo 23

Tous ces éléments permettent ainsi de déterminer un résultat attendu qui, comparé au résultat observé, permet d'estimer quel a été l'apport du lycée, sa « valeur ajoutée ».

On calcule ainsi la « valeur ajoutée » d'un lycée qui est l'écart entre le taux constaté et le taux attendu et qui évalue l'apport propre de l'établissement à la réussite de ses élèves, compte tenu de leurs profils initiaux.

Cette approche de la valeur ajoutée est relative. Elle permet une comparaison avec l'efficacité moyenne des établissements.

Si l'écart entre le taux constaté et le taux attendu (taux constaté – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne.

Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra.

Nous allons illustrer avec deux exemples l'intérêt de cette approche en valeur ajoutée par rapport à une approche en taux constatés bruts.

Diapo 24

Dans cette diapositive on a représenté pour des lycées professionnels à la fois leur taux d'accès de seconde au baccalauréat **constaté** et leur taux d'accès de seconde au baccalauréat **attendu**. Les lycées professionnels sont représentés par des ronds dont l'abscisse est le taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu et l'ordonnée taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté.

Les lycées professionnels qui se situent sur la diagonale verte sont ceux pour lesquels leur taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté est égal à leur taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée nulle. Ils se comportent comme la moyenne des lycées professionnels leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis.

Les lycées professionnels qui se situent au-dessus de la diagonale verte sont ceux pour lesquels leur taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté est supérieur à leur taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée positive. Ils ont plus apporté à leurs élèves que la moyenne des lycées professionnels leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis.

C'est le cas du lycée B dont le taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu était de 57% et dont le taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté est de 72%, soit 15 points au-dessus. Sa valeur ajoutée est donc positive de 15 points.

Les lycées professionnels qui se situent en-dessous de la diagonale verte sont ceux pour lesquels leur taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté est inférieur à

leur taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée négative. Ils ont moins apporté à leurs élèves que la moyenne des lycées professionnels leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis et de composition sociale.

C'est le cas du lycée A dont le taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu était de 57% et dont le taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté est de 47%, soit 10 points en dessous. Sa valeur ajoutée est donc négative de 10 points.

Cette diapositive illustre l'intérêt d'une approche en valeur ajoutée qui permet de repérer des comportements différents des établissements.

Ainsi, les deux lycées A et B ont le même taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu, ie ils accueillent les mêmes profils d'élèves mais le lycée B apporte plus à ses élèves que le lycée A.

Cette diapositive illustre également l'intérêt d'une approche en valeur ajoutée par rapport à l'utilisation de simples taux observés qui donneraient une vision biaisée des actions d'un lycée.

Ainsi les deux lycées C et D ont le même taux d'accès de seconde au baccalauréat constaté de 65%. Pourtant ces deux lycées n'ont pas accompagné de la même façon leurs élèves. En effet, le lycée C avait un taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu de 68%. Il a donc une valeur ajoutée négative. Par contre le lycée D avait un taux d'accès de seconde au baccalauréat attendu de 52%. Il a donc une valeur ajoutée positive. A même taux d'accès observés, les lycées n'ont pas du tout accompagné leurs élèves de la même façon.

Diapo 25

Dans cette diapositive on a représenté pour des lycées généraux et technologiques à la fois leur taux de réussite au baccalauréat **constaté** et leur taux de réussite au baccalauréat **attendu**. Les lycées généraux et technologiques sont représentés par des ronds dont l'abscisse est le taux de réussite au baccalauréat attendu et l'ordonnée taux de réussite au baccalauréat constaté.

Les lycées généraux et technologiques qui se situent sur la diagonale verte sont ceux pour lesquels leur taux de réussite au baccalauréat constaté est égal à leur taux de réussite au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée nulle. Ils se comportent comme la moyenne des lycées généraux et technologiques leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis.

Les lycées généraux et technologiques qui se situent au-dessus de la diagonale verte sont ceux pour lesquels leur taux de réussite au baccalauréat constaté est supérieur à leur taux de réussite au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée positive. Ils ont plus apporté à leurs élèves que la moyenne des lycées généraux et technologiques leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis.

C'est le cas du lycée F dont le taux de réussite au baccalauréat attendu était de 80% et dont le taux de réussite au baccalauréat constaté est de 100%, soit 20 points au-dessus. Sa valeur ajoutée est donc positive de 20 points.

Les lycées généraux et technologiques qui se situent en-dessous de la ligne verte sont ceux pour lesquels leur taux de réussite au baccalauréat constaté est inférieur à leur taux de réussite au baccalauréat attendu. Ils ont donc une valeur ajoutée négative. Ils ont moins apporté à leurs élèves que la moyenne des lycées généraux et technologiques leur ressemblant en termes de profils d'élèves accueillis.

C'est le cas du lycée E dont le taux de réussite au baccalauréat attendu était de 80% et dont le taux de réussite au baccalauréat constaté est de 75%, soit 5 points en dessous. Sa valeur ajoutée est donc négative de 5 points.

Cette diapositive illustre l'intérêt d'une approche en valeur ajoutée.

Ainsi, les deux lycées E et F ont le même taux de réussite au baccalauréat attendu, mais le lycée F apporte plus à ses élèves que le lycée E.

Cette diapositive illustre également l'intérêt d'une approche en valeur ajoutée par rapport à l'utilisation de simples taux observés ou d'un classement sur taux observés qui donneraient une vision biaisée des actions d'un lycée.

Ainsi le lycée H a un taux de réussite au baccalauréat constaté de 93%, soit supérieur à celui du lycée G qui est de 91%. Pourtant ces deux lycées n'ont pas apporté autant à leurs élèves. En effet, le lycée H avait un taux de réussite au baccalauréat attendu de 95%. Il a donc une valeur ajoutée négative de 2 points. Par contre le lycée G avait un taux de réussite au baccalauréat attendu de 88%. Il a donc une valeur ajoutée positive de 3 points. La simple comparaison des taux de réussite constatés entre les deux lycées donne une image biaisée de la réalité de leurs actions. Si on ne regarde que les taux observés le lycée H est au-dessus du lycée G mais en terme de plus-value c'est le lycée G qui a le plus apporté à ses élèves.

En conclusion, seule l'analyse combinée de l'ensemble des indicateurs et une analyse en valeur ajoutée est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

Diapo 26

Cette diapositive fait le point sur les conditions de diffusion des indicateurs de valeur ajoutée des établissements.

Pour apparaître dans les résultats que nous diffusons, les lycées doivent remplir deux conditions :

D'une part accueillir un nombre suffisant d'élèves pour que les taux calculés aient du sens. Le nombre minimal de candidats au baccalauréat a été fixé à 20 pour les lycées généraux et technologiques et à 10 pour les lycées professionnels. Les très petits lycées n'apparaissent donc pas dans les résultats.

D'autre part, le lycée doit proposer un cycle complet de formation, c'est-à-dire accueillir des élèves de seconde, de première et de terminale, afin que le calcul du taux d'accès de la seconde au baccalauréat soit possible.

Par ailleurs, le calcul des taux attendus dépend fortement de la note obtenue au diplôme du brevet. Quand celle-ci n'est pas retrouvée pour plus de la moitié des élèves, le taux attendu et la valeur ajoutée associée sont « non déterminés ».

Pour consulter les résultats des lycées

> www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees